

**abrogeant celui du 17 avril 2020 sur l'aide aux locataires et aux bailleurs dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19)**

du 11 novembre 2020

---

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

vu le préavis du Département des institutions et du territoire

*arrête*

**Art. 1 Abrogation**

<sup>1</sup> L'arrêté du 17 avril 2020 sur l'aide aux locataires et aux bailleurs dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19), est abrogé.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 30 novembre 2020.

**Art. 3 Droit transitoire**

<sup>1</sup> Les demandes pendantes à la date d'abrogation restent soumises aux dispositions de l'arrêté du 17 avril 2020 sur l'aide aux locataires et aux bailleurs dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 novembre 2020.

La présidente:

*N. Gorrite*

Le chancelier:

*V. Grandjean*

Date de publication : 17 novembre 2020